SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
- 4 DEC. 2018
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 94
Membres présents et représentés : 64

Le vendredi 30 novembre 2018 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale "La Fourmilière" de Fulleren, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 16 novembre 2018.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 53 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/11/2018

Décision budgétaire modificative

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du Comité syndical du 06/04/2018 approuvant le budget primitif,

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour la section de fonctionnement , il convient de prendre en compte les dépenses suivantes :

Article 61521	Terrains	10 000 €
Article 65738	Autres organismes publics	3 100 €
Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 550 €
Article 022	Dépenses imprévues	2 350 €

Ces nouvelles dépenses sont financées par l'inscription des recettes suivantes :

Article 74881	Agence de l'eau Rhin-Meuse	17 000 €

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 04.12.2018

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 03 décembre 2018

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.